

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
8 mai 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel au Salon de la gouvernance Rolland-Bérubé, le lundi **8 mai 2023** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay, Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mélanie Saumure, Alexandria Duchaussoy-Girard

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Nathalie Dorais-Pagé, Gilles Morisset, Katherine Sarrazin, Paul Loyer

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint et Service des ressources informatiques, clientèle et transports, Monsieur Christian Lafosse, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C294-2305 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité

C295-2302 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal du 20 février 2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
8 mai 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT



AVIS DE SUIVIS DU 20 FÉVRIER 2023

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune dénonciation

PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public

C296-2305 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Joanisse de mettre fin au lien d'emploi le 30 juin 2023 de la personne dont le numéro de matricule est 4284, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

C297-2305 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE DE SURPLUS DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT les besoins en effectifs enseignants pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que ces besoins sont inférieurs aux effectifs déjà en place ;

CONSIDÉRANT l'application des clauses pertinentes à cet effet contenues dans les ententes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
8 mai 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

PJ
H

CONSIDÉRANT l'article 19 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » qui permet à la directrice générale d'engager les membres du personnel régulier et temporaire d'une année de plus, requis pour le fonctionnement du centre de services scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2023-2024 l'engagement de la personne dont le matricule est 16790, et ce pour un motif de surplus de personnel.

Adopté à l'unanimité

PRÉSENTATION – CONTRIBUTION DE LA FGA EN LITTÉRATIE

Madame Julie Legault présente les 5 projets de formation générale des adultes qui contribuent à la littératie chez les élèves-adultes : Tremplin des lecteurs, L'école autrement, Carrefour jeunesse emploi, Cuisine du monde et Reprise de l'examen d'écriture de 5^e secondaire.

DÉPÔT DU RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE POUR LA PLAINE 003

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

C298-2305 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2023-2024

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire ;

CONSIDÉRANT le calendrier scolaire 2023-2024 ;

Il est proposé par madame Katherine Sarrazin que les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 aient lieu aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Lundi 28 août 2023	18h30
Lundi 23 octobre 2023	18h30
Lundi 11 décembre 2023	18h30
Lundi 19 février 2024	18h30
Lundi 6 mai 2024	18h30

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
8 mai 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Jeudi 27 juin 2024

18h30

Les séances ordinaires du conseil d'administration, pour l'année 2023-2024, auront lieu au centre administratif, Salon de la gouvernance Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau.

Adopté à l'unanimité

C299-2305 ABROGATION DE LA POLITIQUE 49-18-01 « POLITIQUE DE COMMUNICATION »

CONSIDÉRANT le développement des outils de communication depuis 2011 ;

CONSIDÉRANT la proposition d'une nouvelle politique sur l'encadrement des communications ;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bourbonnais que la politique 49-18-01 « Politique de communications » jointe à la présente, soit abrogée.

Adopté à l'unanimité

C300-2305 POLITIQUE 50-46-01 SUR L'ENCADREMENT DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT les besoins et les impératifs en matière d'encadrement des communications au sein du Centre de servies scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité administratif du Service du service du secrétariat général et des communications ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (unité des Draveurs), du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel des centres de services scolaires de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que la politique 50-46-01 sur l'encadrement des communications soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
8 mai 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *Jd*
INITIALES DU PRÉSIDENT *AS*

C301-2305 POLITIQUE 50-47-01 SUR L'ENCADREMENT DES VOYAGES SCOLAIRES

CONSIDÉRANT les besoins et les impératifs en matière d'encadrement des voyages scolaires au sein du Centre de servies scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité administratif du Service du service du secrétariat général et des communications ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (unité des Draveurs), du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel des centres de services scolaires de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Goudreau que la politique 50-47-01 sur l'encadrement des voyages scolaires soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

**C302-2305 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES-
MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet décrit dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

C303-2305 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC

M. Christian Laforest précise le contexte de la mise en place d'une union réciproque d'assurance scolaire du Québec. Dans les faits le centre de services profitera d'une couverture semblable aux dernières années pour à peu près la même prime, et ce, pour les assurances responsabilités civiles. L'union réciproque est un assureur constitué afin de répondre aux besoins spécifiques et uniques des parties qui la composent. Elle vise à offrir une plus grande stabilité des cotisations, et ce, avec une offre d'assurance équivalente et parfois supérieure à celle du marché privé.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
8 mai 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS (NON ADOPTÉS) :

- a) Comité de vérification
- b) Comité des ressources humaines
- c) Comité de gouvernance et d'éthique

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 29 juin 2023 à 18 h 30.

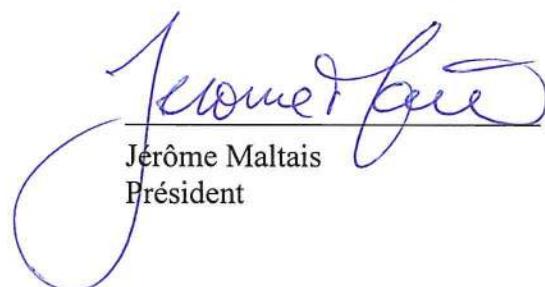
C304-2305 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Sara Duguay que la séance soit levée. Il est 19 h 46.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président